

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES

N° d'identification fiscale (NIF) : 0965 160 15 0000 54

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE

DE CAPACITES MINIMALES

N°19 /MHUVAT/2025

Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, portant « Etude d'une Charte Architecturale, Urbaine, Environnementale et Graphique de la Ville Nouvelle de Hassi Messaoud et de sa Zone d'Activité Logistique- wilaya de Ouargla »

Le présent avis d'appel d'offres est adressé aux bureaux d'études nationaux : individuels, constitués en sociétés ou en groupements momentanés, publics ou privés, répondant aux conditions suivantes :

1- Capacités professionnelles :

- Les Bureaux d'études ayant un agrément en cours de validité dans le domaine d'Architecture.
- Les Bureaux d'études publics doivent justifier les capacités professionnelles dans le domaine d'Architecture par le statut de l'entreprise et/ou le décret de création et/ou le registre de commerce portant le code Architecture.

2- Capacités financières :

Le soumissionnaire au titre du présent avis d'appel d'offres doit avoir un chiffre d'affaires moyen justifié par les trois meilleurs bilans des quatre dernières années 2021/2022/2023 ou 2024 (visés par les services des impôts) supérieur ou égal à dix millions de dinars 10.000.000 DA.

3- Capacités techniques :

3-1- Références professionnelles :

- Avoir réalisé au cours des 10 dernières années (2016-2025) au moins une prestation :
 - o Soit similaire (charte architecturale ou urbanistique ou environnementale)
 - o Soit une Etude de patrimoine urbain (Plan de sauvegarde des villes anciennes, Ksour...etc. ou patrimoine architecturale)
 - o Soit un Plan d'Occupation de Sol (POS), ou aménagement urbain abritant un site historique (Casbah, Ksar,...)

Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution, mentionnant l'intitulé du projet, le montant, le délai et la date de réception provisoire, délivrée par des maîtres d'ouvrages publics, le cas échéant accompagnés par les documents justifiants les informations ci-dessus (le montant, le délai et la date de réception provisoire).

3-2-Moyens humains :

- Un (01) architecte ou urbaniste ayant une expérience égale ou supérieure à 07 ans.

L'expérience doit être justifiée par des diplômes, attestations d'affiliation CNAS, et/ou cas échéant fiches carrières couvrant les années d'expériences.

Les Bureaux d'études intéressés peuvent retirer le cahier des charges auprès le siège du ministère de l'habitat, de l'urbanisme, de la ville et de l'aménagement du territoire (Quartier Diplomatique Dely Brahim Alger) au niveau de la Sous-Direction des Marchés (13^{ème} étage Tour A2), contre paiement, auprès du Régisseur, de la somme de cinq mille Dinars Algériens (5.000 DA) de frais de documentation, non remboursables.

La durée de préparation des offres est fixée à vingt et un (21) jours; à partir de la date de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse nationale ou le BOMOP.

Les offres doivent comporter ce qui suit : (voir article 13 du cahier des charges)

A- Le dossier de candidature :

1. La déclaration de candidature ;
2. La déclaration de probité ;
3. Les statuts de la société, le cas échéant,
4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le bureau d'étude,
5. Les documents permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires.

B- L'offre technique :

1. La déclaration à souscrire ;
2. Le cahier des charges original ;
3. Les documents permettant d'évaluer l'offre technique.

C- L'offre financière :

1. La lettre de soumission ;
2. Les bordereaux des prix unitaires ;
3. Les détails estimatifs-quantitatifs de l'offre.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination du bureau d'étude, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », « offre financière » selon le cas.

Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

**Appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales
N° 19/MHUVAT/2025**

**Objet : « Etude d'une Charte Architecturale, Urbaine, Environnementale et Graphique de la Ville
Nouvelle de Hassi Messaoud et de sa Zone d'Activité Logistique – wilaya de Ouargla – »
« A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

Les offres doivent être déposées le jour correspondant au dernier jour de préparation des offres avant Douze (12h) heures, à l'adresse ci-dessus indiquée, au niveau de la Direction de L'Administration Générale (Sous-Direction des Marchés).

L'ouverture des plis en séance publique, se fera le même jour à treize heures (13h00) au siège du Ministère sis à l'adresse ci-dessus indiquée, en présences des soumissionnaires ou de leurs représentants, cordialement invités à y assister.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.